

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.01

CREATION D'UN SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

M. Le Maire rappelle qu'une réflexion est engagée depuis un an autour de la création d'un schéma de circulations douces sur le territoire de la commune de Marmande.

La ville de Marmande a d'une part décidé de redynamiser le fonctionnement de son centre-ville et d'y intégrer des modes de circulations douces.

Dans un second temps, le développement de la démocratie participative au sein de ses dix quartiers a permis d'identifier une réelle problématique d'incivilités et, plus largement, d'insécurité routières.

Outre une nécessaire transformation des mentalités et des comportements routiers, des aménagements sont donc souhaitables afin de lutter contre une insécurité ressentie des piétons et cyclistes face au tout automobile, et de favoriser les circuits protégés permettant un déplacement sécurisant et sécurisé sur le territoire de la ville.

Ce projet, pensé dans le cadre d'un schéma cohérent est donc bien destiné à favoriser un maillage urbain facilitant les liaisons de part en part de son territoire en l'intégrant dans une plus large dimension de développement du "mieux vivre la ville" d'une part et de l'attractivité touristique de son territoire d'autre part.

Il vise, à travers des nombreuses actions qui le composent, à :

- Développer un réseau de circulations apaisées facilitant les déplacements sécurisés et respectueux de l'environnement ;
- Limiter l'impact et les nuisances de la circulation automobile en ville, en facilitant le stationnement sur des aires de proximité facilement accessibles ;
- Favoriser la pratique de la marche et du cyclisme sur des axes protégés, et ouvrir des aires de rencontre et de convivialité tant dans le centre-ville que dans les lieux de vie très fréquentés, qu'ils soient commerçants, touristiques.

Les objectifs affichés de ce projet s'organisent autour de quatre enjeux complémentaires, à savoir :

1. s'inscrire dans le projet de mobilité durable de l'agglomération, en créant les conditions d'une circulation apaisée et préservant l'environnement, et ce conformément aux souhaits réitérés des conseils de quartiers ;
2. participer au processus de redynamisation et réaménagement du centre-ville, dans le cadre du projet " Osez Marmande " ;
3. renforcer un maillage urbain facilitant la circulation douce sur l'ensemble de la ville, en s'inscrivant dans la logique de création du pôle d'échange multimodal de Marmande et en la complétant, et en anticipant les grandes opérations urbaines (PNRU notamment) ;
4. participer à la mise en œuvre d'un projet touristique dont il sera un élément moteur, en facilitant les liaisons entre les différents modes de communication, et en privilégiant les itinérances notamment avec les berges de la Garonne et les équipements touristiques et de loisirs existants ou à créer.

Afin de relier les principaux points de la ville intégrés dans les programmes pré-cités, il est prévu de réaliser dans une première tranche, un circuit principal central alimentant les accès aux voies secondaires, et reliant de façon continue les voies suivantes, telles qu'apparaissant sur le document joint en annexe :

- RUE PORTOGRUARO
- BOULEVARD LIBERTE
- AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
- AVENUE FLEMING / AVENUE S. HESSEL
- RUE DE LESSEPS
- RUE BIENTÔT VUE / ROND POINT DU BEDAT
- (RUE) Impasse MICHEL BLUM
- RUE JEAN GOUJON
- AVENUE CHRISTIAN BAYLAC
- AVENUE H. RUFFE
- LIAISON VOIE VERTE/POLE MULTIMODAL
- LIAISON POLE MULTIMODAL /CENTRE-VILLE/FILHOLE

La réalisation de ce projet est prévue pour le dernier trimestre 2018.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

Décide de valider le schéma de circulations douces tel que présenté

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, ainsi que toute demande de cofinancement auprès des collectivités ou organismes pouvant apporter une participation en ce domaine, en complément des sommes déjà inscrites par ailleurs dans le budget primitif 2018.

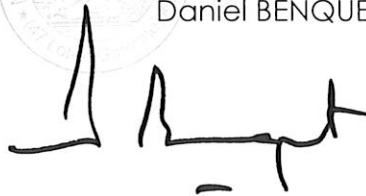
Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.09.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

